



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ,  
*en charge de la prévention*

DIRECTION DE LA SANTÉ  
DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE  
MODERNISATION DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES  
BUREAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ  
.....

*La Directrice*

*Affaire suivie par :*  
*Dr Mathilde MELIN/ Maeva VECCELLA*  
*Secrétariat du BPS*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 13 369 / MSP / DSP / DSSP / BPS

Papeete, le 18 OCT. 2021

## CIRCULAIRE

**Objet** : Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022 et de la modernisation du système de recueil des données

- P. J.** :
- Aide-mémoire sur la vaccination antigrippale 2021-2022
  - Annexe 1 : Recueil du nombre de doses dans les officines
  - Annexe 2 : Recueil du nombre de doses administrées dans les lieux de soins
  - Annexe 3 : Modalités de recueil des données de vaccination en ligne
  - Annexe 4 : Modalités de distribution des vaccins
  - Annexe 5 : Population éligible à la vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022
  - Annexe 6 : Liste des pathologies chroniques de complications de la grippe

Cette circulaire a pour objet de rappeler, à l'occasion du lancement de la campagne de la vaccination antigrippale pour la saison 2021-2022, l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière des personnes à risque et des personnels des établissements de santé dans le contexte d'épidémie de Covid-19.

### 1. Contexte général

Chaque année, la grippe saisonnière est susceptible de toucher des populations à risque de développer des formes sévères, entraînant hospitalisations, séjours en réanimation voire des décès.

Depuis des années, le bilan des épidémies de grippe est non négligeable en Polynésie française :

- En 2019, 58% des cas confirmés de grippe ont nécessité une hospitalisation (258/ 458) et 8 personnes en sont décédées ;
- En 2020, 43% des cas confirmés de grippe ont été hospitalisés (16/37). Un quart de ces patients était âgé de plus de 60 ans ; il n'y a eu aucun passage en réanimation, ni de décès. Tous les cas positifs sont survenus en Février et Mars 2020 avec une détection de 35 virus influenza de type A et de 2 virus influenza de type B. Depuis mars 2020, aucune souche de virus influenza n'a été détectée en Polynésie française. Cette absence de circulation active des virus grippaux concerne également la France et les autres pays d'Europe ainsi que les pays de l'hémisphère Sud. Ce contexte épidémiologique particulier peut s'expliquer par l'application des mesures barrières dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et par une compétition virale liée à la circulation active du SARS-CoV 2.

Malgré une amélioration constante, la couverture vaccinale des personnes vulnérables, de leur entourage et des professionnels à leur contact, reste insuffisante. **Atout majeur dans la prévention de la grippe, la vaccination des publics cibles permet de protéger les personnes vulnérables et de préserver notre système de santé.**

## **2. Contexte spécifique en situation sanitaire sans précédent de la Covid-19**

Notre système de soins et la santé de notre population sont lourdement impactés par la crise sanitaire de la pandémie de Covid 19.

Les personnes les plus fragiles, face à la grippe, sont également à risque d'infection grave à la Covid-19, elles sont invitées à bénéficier de la vaccination contre la grippe.

Les professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave sont également invités à se faire vacciner. En effet, la vaccination des professionnels de santé répond à un double objectif : se protéger eux-mêmes pour permettre de continuer à assurer leur activité de soin ; protéger leurs patients, en particulier les plus fragiles. Dans le contexte actuel de pandémie à Covid-19, il est important, par ailleurs, de soulager le système de soins en particulier les hôpitaux publics et privés et de préserver de la grippe les professionnels de santé

La vaccination des populations cibles combinée aux gestes barrières constitue un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.

## **3. Mise en œuvre de la stratégie vaccinale contre la grippe saisonnière**

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du 31 octobre 2021 au 31 janvier 2022.

Le vaccin contre la grippe peut être administré en même temps que d'autres vaccins y compris les vaccins contre la Covid-19. Des sites d'injection distincts et des aiguilles différentes doivent être utilisés en cas d'administration concomitante.

Par ailleurs, en l'absence de données spécifiques et pour faciliter la surveillance en pharmacovigilance des vaccins Covid-19, il a été recommandé : de ne pas administrer d'autre vaccin entre deux doses de vaccin contre la Covid- 19 ; et de respecter un délai d'au moins 2 semaines après la seconde dose.

Durant cette campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, le vaccin doit être administré, en priorité, aux populations à risque ainsi qu'à vous, professionnels de santé et professionnels en contact avec ces populations.

Vous êtes les piliers de la prise en charge des publics à risque, vous protéger, c'est protéger vos patients et épargner les plus fragiles ou ceux qui ne peuvent pas se faire vacciner.

Les vaccins seront délivrés gratuitement pour vous. Nous vous incitons fortement à vous renseigner auprès de votre médecine du travail, de votre pharmacie ou de la Direction de la santé.

Une excellente couverture vaccinale contre la grippe associée au respect des gestes barrières limitera la circulation de ce virus, protégera les plus vulnérables et préservera notre système de soins déjà fragilisé par la pandémie de Covid-19.

## **4. Modernisation du recueil des données et évaluation de la couverture vaccinale**

Les données de dispensation et d'administration de vaccins contre la grippe sont les seuls outils de suivi et d'évaluation de cette couverture vaccinale.

**Afin de faciliter le recueil indispensable de ces informations, un formulaire en ligne est désormais disponible :** <https://www.service-public.pf/dsp/form-vaccination-grippe/>

Lors de chaque injection vaccinale, il est demandé aux professionnels de santé de se connecter sur ce lien et d'indiquer la ou les catégories cibles de la personne qu'ils viennent de vacciner. Le questionnaire en ligne utilisé est reproduit en annexe 3.

Le recours au formulaire imprimé (Annexe 2 ci-jointe), reste possible mais l'utilisation du formulaire en ligne doit être privilégiée. Le formulaire de recueil du nombre de doses dans les officines (Annexe 1 ci-jointe), reste en vigueur pour les pharmaciens d'officines et les grossistes répartiteurs.

Vous pouvez trouver tous ces informations et documents correspondant sur le site web de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/grippe-saisonniere/>

Sachant pouvoir compter sur votre participation, votre pleine mobilisation et votre dynamisme pour faire de cette campagne de vaccination contre la grippe un véritable succès dans cette période de crise sanitaire.

Copies :

MSP 1  
DSP 1  
BPS 1  
Pharmappro 1

Pour le Ministre et par délégation



  
Merehau MERVIN